

parce que la motion contenait manifestement une pique contre les « producteurs ».

Le 10. 8. 1917 Auguste Flesch dépose le rapport de la section centrale sur le projet de loi concernant l'organisation du Laboratoire bactériologique. Quatre jours plus tard le projet est voté à l'unanimité des voix des trente députés présents.

Flesch fut aussi le rapporteur du projet traitant de la vente et de la fabrication des médicaments. Son rapport fut également déposé dans la séance du 10 août.

Ayant constaté les méfaits de la sous-nutrition des ouvriers que la pénurie des aliments forçait à se nourrir surtout de pommes de terre, le docteur Flesch demande au gouvernement de trouver le moyen de distribuer aux communes du bassin minier « une quantité d'avoine bien déterminée, qui servirait directement à l'alimentation des ouvriers... » En outre il demande une ration d'avoine pour les chevaux, « car beaucoup de gens dans les contrées minières qui avaient un cheval, ne peuvent plus travailler, faute d'avoine ». (23)

Au cours de la discussion du projet concernant l'assurance-maladie il vient lui-même, en tant que médecin, rejeter le système du libre choix des médecins et voudrait le voir remplacé par celui du choix restreint combiné à une espèce de roulement. Inutile de dire que Flesch applaudit à la proposition d'étendre les bénéfices de la Caisse de maladie de 13 à 26 semaines et qu'il s'élève (à la suite du député P. DUPONG) contre l'ingérence des caisses dans l'exécution des prescriptions médicales. (24)

Il convient de constater qu'à la fin de son activité parlementaire, le docteur Flesch est amené à revenir à deux questions qui le préoccupèrent dès ses débuts de député : celle des instituteurs atteints de tuberculose et celle des sages-femmes. Au moyen d'attacher ces précieuses auxiliaires médicales dans les Ardennes, il ajoute des propositions pertinentes sur le mode de visiter les pharmacies. (25)

Pendant la dernière session à laquelle il fut donné à Flesch d'assister, la Chambre fut saisie de la part du parti socialiste d'une motion exprimant à la Russie, co-garante de notre indépendance, les félicitations sympathiques du parlement luxembourgeois. La motion — que le docteur Flesch vota avec la grande majorité des libéraux — fut rejetée parce que, par le truchement de la question préliminaire, il fut constaté que la Chambre n'était pas compétente en la matière.

Aux élections de 1918, le député Flesch resta sur le carreau. « Mais, dit de lui le désabusé Robert BRASSEUR, comme si Flesch avait pressenti combien dans la suite, les lauriers seraient amers au vainqueur, il sortit de l'échauffourée avec le sourire. Lui qui n'avait jamais rien attendu de la politique, ne pouvait en être ni déçu ni amoindri ». (26)